

Le **BASSIN VERSANT**, cadre nécessaire de **L'ACTION PUBLIQUE** et de **L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Il est impossible de comprendre le fonctionnement d'un fleuve sans s'intéresser à son bassin versant. D'amont en aval l'eau coule, s'infiltre, ressurgit, s'évapore, érode, transporte. D'aval en amont les poissons migrateurs remontent pour se reproduire. L'eau forme un système complexe et interactif dont dépendent les équilibres naturels du cours d'eau, de la ressource, et surtout les usages.

**LE COURS D'EAU,
TERRITOIRE DE PROJETS,
DÉPASSE LES DÉCOUPAGES
ADMINISTRATIFS.**



De la source...

Les EPTB organisent leur action à l'échelle fonctionnelle des bassins hydrographiques (Garonne, Dordogne, Lot, Adour, ...) à l'intérieur des bassins versants "administratifs" des Agences de l'eau et des Comités de Bassin (Adour-Garonne, Loire Bretagne ...).



...à l'estuaire.

Une approche interdépartementale, interrégionale, voire internationale est incontournable en matière de gestion des fleuves et des cours d'eau. Le modèle du bassin versant comme territoire de projets s'exporte d'ailleurs au niveau européen : le district

hydrographique et le district hydrographique international. Comme pour la Garonne, des coopérations transfrontalières se sont déjà engagées, préfiguration du district hydrographique international de la directive cadre sur l'eau.



**DE L'AMONT VERS L'AVAL,
CE N'EST QU'UNE
QUESTION DE SOLIDARITÉ !**

Différentes APPROCHES de la GESTION DE L'EAU

- La gestion de l'eau, des rivières et des nappes peut s'approcher sous des aspects très différents mais tous complémentaires :

Ecologique



Economique



Social



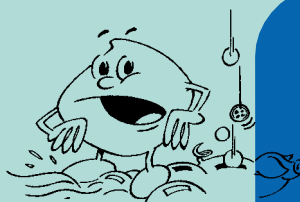
Politique



"L'eau fait partie
du patrimoine commun
de la nation."
Article 1,
Loi sur l'eau 1992

De nombreux partenaires doivent de fait s'accorder sur une stratégie commune de gestion et chaque point de vue est obligatoirement à prendre en compte.

La gestion de l'eau est par principe collective.



**C'EST BIEN BEAU TOUT ÇA
MAIS FINALEMENT QUI A
LA RESPONSABILITÉ DE
LA GESTION DE LA RIVIÈRE ?**

Les EPTB, une gestion décentralisée de L'EAU et des RIVIÈRES

- Avec les lois de décentralisation, les communes sont au centre des débats et sont les seules à posséder un mandat clair en matière de dépollution et de gestion des risques.



*Espaces Naturels Sensibles
des départements*

Les lois de décentralisation sont par contre plus sibyllines et donnent peu de pouvoir aux départements et aux régions. Elles ne les empêchent toutefois pas d'agir.



Pour agir, les départements et les régions ont choisi de se regrouper pour intervenir à l'échelle des bassins versants au sein d'établissements publics territoriaux de bassin les EPTB.



Ceux-ci sont à proprement parler des acteurs de la veille sur les milieux aquatiques et de la régulation des usages de l'eau et des rivières.



**EN CLAIR,
LES ELUS SE JETTENT
À L'EAU !**

Les ÉTABLISSEMENTS PUBLICS TERRITORIAUX de BASSINS

LES BASSINS VERSANTS HYDROGRAPHIQUES COMME TERRITOIRES DE PROJETS



● La solidarité naturelle qui lie l'ensemble des riverains d'un même bassin versant a conduit les collectivités territoriales (départements et régions) à s'associer au sein d'Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB).

Le caractère interrégional et interdépartemental voire transfrontalier de leurs actions permet d'assurer une approche globale des entités hydrographiques et hydrogéologiques. Aujourd'hui au nombre de 23, ils couvrent les 3/4 du territoire métropolitain et sont fédérés au sein d'une association nationale.

BASSIN LOIRE-BRETAGNE

- 1 • Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
- 2 • Institution du Canal d'Ille et Rance Manche - Océan Nord*
- 3 • Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise
- 4 • Établissement Public de la Loire et de ses Affluents
- 5 • Institution d'Aménagement de la Villedaine
- 6 • Syndicat Interdépartemental du Bassin de la Maine Mayenne Oudon Sarthe

BASSIN RHÔNE-MEDITERRANÉE-CORSE

- 1 • Institution Interdépartementale des Bassins Rhône Saône
- 2 • Syndicat Mixte Saône-Doubs
- 3 • Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement et de Mise en valeur du Vidourle et de ses Affluents

BASSIN SEINE-NORMANDIE

- 1 • Entente Interdépartementale pour la Protection contre les Inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents
- 2 • Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine
- 3 • Institution Interdépartementale pour l'Aménagement de la rivière Marne et de ses affluents*

BASSIN ARTOIS-PICARDIE

- 1 • Institution Interdépartementale Pas-de-Calais/Somme pour l'aménagement de la vallée de l'Authie*
- 2 • Institution Interdépartementale Seine Maritime* Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle

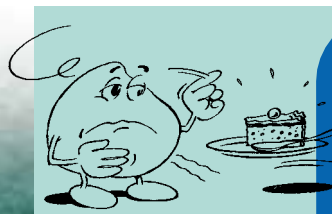
BASSIN RHIN-MEUSE

- 1 • Établissement Public pour l'Aménagement de la Meuse et de ses affluents

BASSIN ADOUR-GARONNE

- 1 • Institution Interdépartementale pour l'Aménagement Hydraulique du bassin de l'Adour
- 2 • Établissement Public Interdépartemental Dordogne
- 3 • Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne
- 4 • Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du Barrage de Montbel
- 5 • Institution Interdépartementale pour l'Aménagement du fleuve Charente et de ses Affluents
- 6 • Institution Interdépartementale pour l'Aménagement hydraulique de la Montagne Noire
- 7 • Entente Interdépartementale du Bassin du Lot
- 8 • Entente Interdépartementale Tarn / Tarn-et-Garonne pour l'aménagement et l'exploitation d'un barrage sur le Cérour

*Établissement non membre à ce jour de l'Association Française des EPTB.



LES COMMUNES, LES DÉPARTEMENTS, LES RÉGIONS, AUJOURD'HUI LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, LES SYNDICATS DE COMMUNES, LES PAYS, J'AVAIS DÉJÀ UN PEU DE MAL MAIS ALORS SI ON RAJOUTE LES EPTB !!!

Les OUTILS de la GESTION de L'EAU et des RIVIÈRES



- En France la gestion de l'eau et des rivières appelle une collaboration entre l'État, les collectivités territoriales, les EPTB, les Agences de l'Eau et les usagers. Les outils disponibles sont nombreux et relèvent de trois catégories :
 - le réglementaire,
 - le financier,
 - le contractuel.

● DES OUTILS DE GESTION ADAPTÉS À LA NATURE ET À L'ÉCHELLE DES ENJEUX

Outils financiers

- Fonds européens (LIFE, INTERREG...)
- FNDAE-FNSE (Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau - Fonds National de Solidarité pour l'Eau)
- Contrats de plan Etat-Régions
- Politique territoriale

Outils réglementaires

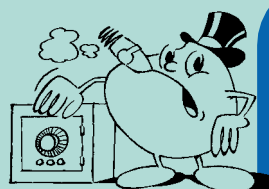
- Plans de gestion
- SDAGE
- SAGE

Outils contractuels

- Plans de gestion des étiages
- Contrats de rivière
- Contrat objectif retour aux sources

● DES CONCERTATIONS ET DES CHOIX COLLECTIFS

Les EPTB choisissent, conçoivent et mettent en œuvre ces outils à travers des concertations organisées en fonction des problèmes à régler.



**LES OUTILS, C'EST BIEN,
MAIS QUI PAIE CELUI
QUI LES UTILISE,
QUI ME PAIE MOI ?**